

**VILLE DE
RIORGES**

N° 7_3

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux.*

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------------|--------------------------|
| Jacky BARRAUD | Michelle BOUCHET |
| Stéphane JEVAUDAN | Pierre BARNET |
| Alain ASTIER | Bernard JAYOL |
| Christian SEON | Roland DEVIS |
| Blandine LATHUILIERE | Isabelle BERTHELOT |
| Elodie PINSARD-BARROCAL | Véronique MOUILLER |
| Chantal LACOUR | Martine SCHMÜCK |
| Suzanne LACOTE | Andrée RICCETTI |
| Guy CONSTANT | Martine LAROCHE-SZYMCZAK |
| Monique VIAL | Jacqueline RUBLON |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

PERSONNEL COMMUNAL**FORMATION
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
AVEC ROANNAIS AGGLOMÉRATION
APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Depuis plusieurs années, la ville de Riorges participe à plusieurs dispositifs (Partenariat de Formation Professionnelle Territorialisée avec le CNFPT, groupement de commande avec certaines communes de l'agglomération notamment sur les formations sécurité) visant à :

- développer sur le territoire une culture commune propre à faciliter un travail en partenariat ;
- rapprocher la formation du territoire afin de garantir un meilleur taux de départ en formation ;
- adapter la formation à nos spécificités ;
- optimiser les coûts de formation.

Roannais Agglomération propose aux 40 communes membres de l'EPCI une prestation de services pour l'organisation de sessions de formation pour leurs agents en recourant soit à des formateurs internes soit à des prestataires privés.

Cette convention est d'une durée de 2 ans à partir de sa date de signature. Moyennant une adhésion forfaitaire annuelle de 100 €, la collectivité peut, en fonction de ses besoins, avoir accès à des sessions de formation sur le territoire roannais étant précisé que le coût des prestations sera fixé sur la base d'un devis qui devra être accepté par les deux parties.

Le comité technique, consulté le 17 juin 2019, a donné à l'unanimité un avis favorable."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le principe de prestation de services proposé par Roannais Agglomération dans les conditions sus-indiquées ;
2. autorise le maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération ;
3. dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 8 juillet 2019
Le Maire
Pour le Maire absent,
la première adjointe,
Martine SCHMÜCK